

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Surintendante du Centre Jules-Léger

EXPÉDITEUR: Denys Giguère, directeur
Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française

DATE : Le 20 décembre 2011

OBJET : Symposium Apprentissage électronique Ontario
Nos élèves : des natifs du numérique
Un entretien sur l'apprentissage hybride

Afin d'appuyer la mise en œuvre de l'apprentissage hybride, la Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française est fière de collaborer avec le Consortium d'apprentissage virtuel de langue française de l'Ontario (CAVLFO), le Centre canadien de leadership en évaluation (le CLÉ), la Télévision francophone en Ontario (TFO), le Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques (CFORP) et les douze conseils scolaires de langue française de l'Ontario pour offrir un symposium sur l'apprentissage hybride qui se tiendra les 3 et 4 avril 2012 au [Centre des congrès d'Ottawa](#). Tel qu'annoncé dans la note de service du 30 juin 2011, cette activité provinciale s'insère dans le cadre des initiatives ministérielles *Apprentissage électronique Ontario*.

À cette occasion, les personnes déléguées par les conseils scolaires pourront se pencher sur des questions pratiques et pédagogiques en matière d'apprentissage hybride et d'utilisation de ressources numériques fournies par le Ministère.

Le symposium *Nos élèves : des natifs du numérique*
Un entretien sur l'apprentissage hybride, permettra plus précisément :

- d'obtenir une formation initiale afin d'utiliser efficacement les outils de communication de base du système de gestion de l'apprentissage (SGA);
- d'explorer les multiples ressources du SGA incluant les cours en ligne de la 9^e à la 12^e année, les unités de cours pour la 7^e et 8^e année, ainsi que les nombreuses ressources numériques pour le palier élémentaire;
- de comprendre, à l'aide de la présentation de scénarios pédagogiques adaptés au niveau scolaire, comment les outils et les contenus du SGA peuvent offrir des façons différentes d'apprendre et de développer les compétences au 21^e siècle;
- d'avoir des échanges pédagogiques et didactiques pour faire valoir les nouveautés et les tendances en matière d'intégration efficace des technologies éducatives;
- d'approfondir la connaissance de certains logiciels acquis par la province (CCPALO);
- d'utiliser les outils du web 2.0 pour réseauter et communiquer avec les utilisatrices et

- utilisateurs des médias sociaux;
- de prendre connaissance d'activités pédagogiques réalisées à l'aide d'outils électroniques variés.

Afin de continuer à appuyer les conseils scolaires dans leurs efforts pour accroître la capacité du personnel enseignant à utiliser les TIC et les technologies éducatives en vue de la réussite des élèves, le Ministère invite les conseils scolaires à envoyer des personnes clés ayant le potentiel de développer la capacité dans les écoles de la maternelle à la 12^e année.

Le Ministère finance les frais associés à la participation à ce symposium pour un maximum de **(X selon le conseil)** personnes.

À titre de suggestion, nous proposons les personnes déléguées suivantes :

Au moins deux membres du personnel enseignant en provenance des écoles pour chacune des catégories suivantes :

- Maternelle à la 6^e année
- 7^e à la 8^e année
- 9^e à la 12^e année

Personnel administratif et services pédagogiques :

- Directions d'école élémentaire et secondaire
- Services pédagogiques de la maternelle à la 12^e année
- Services informatiques ou des TIC
- Personnel responsable de la mise en œuvre de l'apprentissage électronique, y compris l'apprentissage hybride
- Membre du Comité de mise en œuvre Apprentissage électronique Ontario

Chaque conseil scolaire doit remplir le formulaire en pièce jointe (annexe A) et l'envoyer au CLÉ (mppelland@lecle.com) **avant le 19 janvier 2012**. Au moment opportun, chaque personne sur la liste des participantes et participants soumise par le conseil recevra un avis par courriel lui permettant de s'inscrire au symposium et de connaître les détails en ce qui concerne les déplacements et la réservation de chambres à l'hôtel Westin à Ottawa.

Veillez noter que toutes les personnes participant au symposium devront apporter un ordinateur ou autre appareil électronique pouvant accéder à Internet sans fil. De plus, nous encourageons les délégués à s'inscrire via le site Internet Twitter. www.twitter.com. Nous utiliserons activement ces outils tout au long du symposium.

Les séances de rencontre durant les deux jours débiteront à **8 h 30** pour se terminer vers **16 h 30** la première journée et à **15 h 30** la deuxième journée. Les petits déjeuners seront servis sur place à compter de **7 h 30**. Les déjeuners seront aussi servis sur place.

Les frais de suppléance seront remboursés au besoin selon le taux ministériel de 175 \$ par jour. Les frais de déplacement, y compris l'hébergement (au besoin) seront remboursés conformément aux lignes directrices du Ministère, précisées à l'annexe B. À la suite de la rencontre, les participantes et participants devront présenter leur demande de remboursement à leur conseil scolaire respectif selon la procédure habituelle.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec Jean-Sylvain Lapensée, agent d'éducation, au 613-733-6719 (1-866-822-9352 poste 6719), ou par courriel à jean-

sylvain.lapensee@ontario.ca

Nous vous remercions de votre participation.

Le directeur,

Denys Giguère

- p. j. : Annexe A : Formulaire, liste des participantes et participants
Annexe B : Information sur le remboursement des frais de voyage

- c. c. Bureaux régionaux
Consortium d'apprentissage virtuel de langue française de l'Ontario
Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques
Centre canadien de leadership en évaluation
TFO
Membres du comité de mise en œuvre AEO

ANNEXE B

INFORMATION AU SUJET DU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE VOYAGE

Dépenses autorisées :

Les frais de voyage liés à la séance de formation seront remboursés selon les critères suivants :

- Aller-retour (0,40 \$ par kilomètre dans le sud et 0,41 \$ dans le nord) ou le déplacement par train ou par avion en obtenant le tarif le plus économique.

VOYAGE DE...	À...	NORD...	SUD...	TOTAL (sens unique)
North Bay	Toronto	130 km	230 km	360 km
Sudbury	Toronto	189 km	200 km	389 km
Sudbury	Ottawa	340 km	156 km	496 km

- Les coûts pour le taxi et le stationnement des voitures seront remboursés. Joindre un reçu pour toute dépense.
- Lorsque le trajet ne dépasse pas 200 kilomètres aller-retour du lieu de travail, les frais de déplacement seront remboursés (0,40 \$ par kilomètre dans le sud et 0,41 \$ dans le nord) pour le trajet entre le lieu de travail habituel (p. ex., l'école, le conseil scolaire) et l'endroit où se déroule le symposium.
- Lorsque le trajet dépasse 200 kilomètres aller-retour du lieu de travail, les frais d'hébergement seront couverts par le Ministère.
- Les coûts pour appel téléphonique, Internet, divertissement, ou consommation ajoutés à la note de la chambre d'hôtel ne seront pas remboursés. Il est à noter que la participante ou le participant devra fournir un numéro de carte de crédit afin de réserver sa chambre et de garantir ces coûts.
- Si vous choisissez de loger chez une connaissance plutôt qu'à l'hôtel, vous pouvez demander un remboursement maximum de 30 \$ la nuit, dans la colonne réservée à l'hébergement.
- Les repas seront remboursés jusqu'à l'occurrence du total des frais admissibles : 8,75 \$ pour le petit-déjeuner; 11,25 \$ pour le déjeuner et 20 \$ pour le dîner. Les frais de repas ne s'appliquent pas lorsque le repas est fourni gratuitement aux personnes assistant au symposium. Vous devez soumettre les reçus originaux des repas.
- L'allocation pour la suppléance des enseignantes et des enseignants est limitée au montant de 175 \$ par jour par personne.

L'admissibilité à ces remboursements sera assujettie à la présence de la participante ou du participant au symposium.